



**Département de la Haute Savoie**

**Commune de La Clusaz**

---

**Information et Transparence  
dans la Gestion des Services Publics  
de l'Eau et de l'Assainissement**

---

**RAPPORT ANNUEL 2013**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement pour  
l'exercice 2013  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités  
territoriales et au décret du 2 mai 2007

---

**(RPQS – AC)**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de  
l'assainissement collectif pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des  
collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

# Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	1
Présentation du territoire desservi .....	1
Mode de gestion du service .....	1
Estimation de la population desservie .....	1
Nombre d'abonnements .....	1
Autorisations de déversements d'effluents industriels .....	2
Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	2
Ouvrages d'épuration des eaux usées .....	2
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	3
Modalités de tarification.....	3
Facture d'assainissement type .....	4
Recettes .....	4
3. Financement des investissements.....	5
Montants financiers .....	5
État de la dette du service.....	5
Amortissements .....	5
Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	5
Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	5
4. Indicateurs de performance .....	6
Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif.....	6
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux .....	6
Conformité de la collecte des effluents .....	6
Conformité des équipements des stations d'épuration.....	7
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration .....	7
Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation .....	7
5. Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) .....	8
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers .....	8
Points noirs du réseau de collecte .....	8
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte.....	8
Conformité des performances des équipements d'épuration .....	9
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel .....	9
Durée d'extinction de la dette de la collectivité.....	10
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente.....	10
Taux de réclamations .....	10
6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	11
Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité .....	11
Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	11
Glossaire.....	12

# 1. Caractérisation technique du service



## Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

➤ Nom de la collectivité : commune de la Clusaz

➤ Compétences liée au service :

Collecte  Transport  Dépollution

➤ Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) :

## Mode de gestion du service

Le service est exploité en  régie  
 délégation de service public (affermage ou concession)

## Estimation de la population desservie



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3300 habitants.

## Nombre d'abonnements



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2013	
La Clusaz	5000	

## Autorisations de déversements d'effluents industriels



Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2013 : \_\_\_\_1\_\_

## ***Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)***



Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 20 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- 0.5 km de réseau unitaire hors branchements,
- 1 ouvrage permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie qui sera supprimé en 2014.

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

### Modalités de tarification



Les différents missions du service de l'assainissement (collecte, transport et élimination des boues) sont partagées avec le syndicat intercommunal des Aravis (SADA).

La redevance assainissement collectif comprend une partie variable ,et une partie fixe.

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2013		Au 01/01/2014	
<b>Part de la collectivité</b>					
Frais d'accès au service	(facultatif)	/ €		/ €	
Part fixe (part communale) (€ HT/an)	Abonnement <sup>(1)</sup>	22.43 €		24.09 €	
Part proportionnelle (part Communale) € H.T./an		0.3084 €/m <sup>3</sup>		0.3181 €/m <sup>3</sup>	
Autre : .....		€		€	
<b>Taxes et redevances</b>					
Taxes	Assujettissement TVA <sup>(2)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Redevances	Modernisation des réseaux	0.15 €/m <sup>3</sup>		0.15 €/m <sup>3</sup>	
	Autre : .....	€		€	

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 06/09/2012 effective à compter du 01/08/2012 fixant les tarifs du service d'assainissement
- Délibération du 09/09/2013 effective à compter du 01/08/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement

## Facture d'assainissement type



Les tarifs applicables au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont <sup>(1)</sup> :

*cf factures types jointes en annexe du rapport Eau*

**variation :** **Part fixe** = + 7.40 %

**Part variable** = + 3.145 %

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, il vous faut présenter les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.):

⇒ augmentation des charges d'exploitation de service (salaires, énergie, charges...) et prise en compte des travaux à réaliser à moyen terme (recherche en eau, périmètre de protection...).

## Recettes



	2013
Facturation du service aux abonnés domestiques (parts fixe et variable)	214 028.10 €
Autres prestations auprès des abonnés : droits de branchement au réseau pour nouvelles constructions	74 746 €
Subventions (section exploitation uniquement)	/ €
Primes pour épuration de l'Agence de l'eau	/ €
Contribution exceptionnelle du budget général	/ €
Autre : .....	/ €

## 3. Financement des investissements

### Montants financiers



Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	230 901.98 €
Montants des subventions (captage Fernuy)	150 377 €
Montants des contributions du budget général	0 €

### État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2013 fait apparaître les valeurs suivantes :

Encours de la dette au 31 décembre 2013 (montant restant dû)	147 218.30 €	
Montant remboursé durant l'exercice	capital	23 500 €
	intérêts	8 711.31 €

## Amortissements



Pour l'année 2013, la dotation aux amortissements a été de 87 415.53 € .

### **Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € H.T.
Extension réseau secteur Tendieu / Crozat	300 000
Extension réseau les Riffroids	30 000
Séparatif réseaux Champs Giguet	80 000
Route du Crêt du Merle tranche 1	200 000
Route des Confins (la Morraz, le Var)	120 000
Route du Var d'en Haut	100 000
Route de la Piscine	140 000

### **Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



<u>Réhabilitation réseaux :</u>	Montant HT
Place de l'église – solde 2013 + travaux 2014	78 475 €
Les Granges - solde 2013 + travaux 2014.	90 000 €
Le Fernuy, protection captage - solde 2013 + travaux 2014.	210 000 €
Route de l'Etale, report 2013	6 000 €
Le Bossonnet, Tranche ferme	80 701 €
Provision réseaux divers	100 000 €
<u>Extension réseaux :</u>	
Les Confins, toilettes publiques, report 2013	71 911 €
La Morraz, report 2013	36 216 €
Crêt du Merle, Crêt du loup, 1 <sup>ère</sup> tranche	50 000 €
Le Tendieu,	75 000 €
<u>Ouvrages :</u>	
Débourbeur C.T.M. Gotty , report 2013	10 000 €
Déversoir d'orage, les Clus , report 2013	15 000 €
<u>Maîtrise d'œuvre, divers</u>	10 000 €

## 4. Indicateurs de performance

### Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Pour l'année 2013, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = 98.50 \%$$

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input type="checkbox"/>
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	<input checked="" type="checkbox"/>
20	mise à jour du plan au moins annuelle	<input type="checkbox"/>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	<input type="checkbox"/>
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	<input type="checkbox"/>
+ 10	définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	<input type="checkbox"/>
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	<input checked="" type="checkbox"/>
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	<input type="checkbox"/>
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement des	<input type="checkbox"/>

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10.

### Conformité de la collecte des effluents



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la police de l'eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Système 1	<input type="checkbox"/> 00	<input type="checkbox"/> 100
Système 2	<input type="checkbox"/> 00	<input type="checkbox"/> 100

Pour l'année 2013, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 par défaut.

## 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### *Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité*



Produits irrécouvrables : 14.51 €

Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



**Actions menées par le biais du SADA auprès de l'association « La Clusaz/Aravis – Pama/Compienga + 1/3 monde », (cf rapport annuel assainissement du Syndicat Intercommunal d'assainissement des Aravis).**